

## Déclaration préalable CTU Public du 29 avril 2021

Mesdames et Messieurs,

Nous ne pouvons pas commencer cette déclaration sans tenir compte de l'actualité récente concernant l'attaque virale subit par VNF sur son réseau. Cette attaque mobilise toutes les équipes de la DSIN pour établir un diagnostic fiable sur les dégâts occasionnés et pour établir un plan de reprise progressive des applications et de la messagerie VNF. Nous leur apportons notre soutien et notre solidarité et les remercions pour leur investissement au profit de toutes et tous.

Nous remercions également le DRH pour sa transparence avec les représentants du personnel qui ont pu être avertis par SMS de cette attaque dès hier soir et avoir un échange sur la situation ce matin.

La CFDT-VNF souhaite dès que possible être informée des conséquences de cette attaque et de ce qui pourra être mis en œuvre pour renforcer la sécurité des installations numériques. Nous souhaitons également, si cette situation doit perdurer au-delà de la fin de cette semaine, obtenir une visibilité sur les conséquences éventuelles notamment si cela doit conduire à une modification des organisations de travail pendant cette crise sanitaire.

Enfin, nous nous interrogeons aussi, à l'aube d'une modernisation de notre réseau conduisant à la mise en place de l'automatisation, de la téléconduite et de la création de grands PCC, des impacts que pourraient produire de telles attaques informatiques et sur la capacité qu'aura demain VNF pour agir sur son réseau si toutes ses installations, applications et outils numériques sont hors service comme c'est le cas depuis hier ? Demain l'absence de présence sur le terrain pour prendre le relais des défaillances techniques et informatiques ne fragilisera-t-elle pas notre capacité à garantir la sécurité des biens et des personnes ? Si cela intervenait en pleine période de crue, aurions-nous encore demain les moyens d'intervenir dans de telles conditions ? Ce sujet devra dans un second temps être traité et le plan de continuité de service de VNF et de chaque DT devra prévoir et anticiper une telle situation car les conséquences pourraient être bien plus graves que ce jour.

La modernisation, la numérisation et la digitalisation ne résout pas tout et peut même conduire à créer de nouveaux problèmes. Sans rester dans un siècle passé, c'est bien un équilibre qui doit être trouvé et qui doit permettre de conserver une dimension humaine et la maîtrise de nos outils de travail.

Sur un autre plan, la CFDT-VNF souhaite dans le cadre de cette déclaration vous alerter à nouveau et vous interroger sur les recrutements de saisonniers cette année. La CFDT-VNF a toujours dénoncé les suppressions d'emplois massives subit par VNF depuis plus d'une décennie. De la même façon, la CFDT-VNF a toujours défendu les emplois pérennes plutôt que les emplois précaires. A ce titre et à plusieurs reprises, la CFDT-VNF a demandé à la direction de chiffrer le coût direct et indirect des emplois précaires (externalisation des missions, allocations chômage, primes de précarité) en comparaison du coût des emplois pérennes et à ce jour nous n'avons jamais obtenu cette visibilité.

Désormais, VNF passe une nouvelle étape dans la gestion des CDD et notamment des saisonniers. Aussi, la CFDT-VNF tient à dénoncer la gestion de la direction concernant le recrutement des saisonniers.

Rappelons qu'à grands coups de communications, le gouvernement, par l'intermédiaire de la Ministre du travail, a appelé toutes les professions (faisant habituellement appel à des saisonniers) à procéder

à leurs recrutements au plus tôt y compris dans un premier temps, s'il était nécessaire de les positionner en chômage partiel.

Tout d'abord, nous pouvons constater que contrairement à ce que la ministre du travail demande à tous les employeurs, VNF fait le choix inverse. Par ce choix, VNF précarise encore davantage les saisonniers en réduisant pour bon nombre la durée du contrat ce qui pour certains, les privera d'une éventuelle ouverture de droit au chômage.

Une nouvelle fois, force est de constater que l'état est un employeur qui ne s'impose pas à lui-même ce qu'il impose ou demande aux autres.

Dans certaines Directions Territoriales, ce changement de politique conduisant à écourter les contrats et/ou la date de fin de contrat, ne sera pas sans conséquence. Cela va conduire inévitablement à une baisse du niveau de service sur le Petit Gabarit faute de personnel et de ce renfort de saisonnier.

Ensuite, nous nous interrogeons sur un certain nombre de points :

- Comment se fait-il que les résultats du dialogue de gestion qui nous avait été présenté définissait un niveau d'ETPT de saisonnier sur lesquels allaient s'organiser l'exploitation et qu'aujourd'hui il nous est indiqué que ces ETPT définis ne correspondent pas au plafond d'emploi en ETPT de VNF... ?
- La rémunération de ces saisonniers était prévue au budget de VNF ainsi que pour un certain nombre, la rémunération de leurs allocations chômage. Combien d'économie l'établissement compte-t-il ainsi faire ?
- A l'heure de la modernisation de l'établissement et où toute une communication se fait sur celle-ci, comment ne pas s'interroger sur l'image employeur renvoyé aux saisonniers et de leur volonté future de revenir ? Les saisonniers ne sont pas des machines dont on change la programmation au grès du vent ! Ces arbitrages improvisés ont des conséquences personnelles pour ces personnes, VNF devrait s'en soucier et faire preuve d'un peu de respect à leur encontre.

Nous vous avons déjà alerté sur les inquiétudes des personnels du Petit Gabarit et de leurs interrogations quant à leur devenir dans le projet de modernisation. Ce nouveau changement de cap les amène à s'interroger de plus en plus sur leur avenir et celui de leur réseau.

Là où vous dites de ne pas avoir assez de trafic, vous baissez le niveau de service en réduisant les effectifs pérennes dans un premier temps et les effectifs précaires dans un second temps...

La prochaine étape, si nous ne nous trompons pas sera la dénavigation, c'est bien cela ?

Les élus CFDT-VNF